

# RELEVÉS ET DOCUMENTS EN LIGNE



## ■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce service gratuit vous permet d'accéder en ligne à vos relevés de compte, imprimé fiscal unique, relevé de points Avantage® et autres documents depuis l'Accès Client du site LCL.fr.

## ■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Vous pouvez consulter vos documents à tout moment et où que vous soyez.
- Ils sont triés et archivés.
- Vous gagnez du temps sur le délai de la Poste.
- Vous êtes informé dans votre Accès Client dès qu'un nouveau document est disponible et pour certains documents<sup>(1)</sup>, une notification vous est envoyée dans votre messagerie personnelle.
- Vos documents sont établis et conservés dans des conditions garantissant leur intégrité.
- L'accès aux documents est entièrement sécurisé.

## ■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Pour bénéficier de ce service rendez vous en agence ou sur LCL.fr, rubrique « S'informer ou souscrire », puis cliquez sur « Service relevés et documents en ligne ».
- Vous choisissez les comptes que vous souhaitez inscrire à ce service parmi ceux dont vous êtes titulaire, co-titulaire ou représentant légal pour les enfants mineurs.
- Un message confirmant votre adhésion vous sera adressé avec votre dernier relevé de compte reçu par voie postale.
- Les documents, au format PDF, sont consultables et téléchargeables pendant toute leur durée légale de conservation, sous réserve d'avoir accès au service de banque à distance sur Internet de LCL.

## VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

### Puis-je adhérer pour mes enfants mineurs et consulter leurs relevés et documents ?

Oui, en tant que représentant légal vous pouvez souscrire ce service et consulter directement leurs relevés depuis votre espace personnel.

### Quels sont les documents dont je peux disposer au format électronique ?

La liste des documents éligibles au service est disponible sur le site LCL.fr dans votre espace personnel. Vous serez informé un mois à l'avance de l'évolution éventuelle de cette liste.

### Nous sommes titulaires d'un compte joint. Devons-nous faire, chacun, une demande ?

Une seule demande suffit pour que chaque titulaire puisse consulter les documents dans son propre espace client.

### Ai-je le droit de changer d'avis ?

Oui, vous pouvez revenir à tout moment à la version papier de vos documents.

